C-002-D-2 ACHATS ET APPELS D'OFFRES : FOURNITURES SCOLAIRES ET COTISATION DES PARENTS DE LA MATERNELLE À LA 8^E ANNÉE

Date d'émission : le 29 juin 2011 Page 1 de 2

Le masculin et le singulier sont utilisés dans ce document dans le seul but d'alléger le texte. Partout où les mots « parent », « père » ou « mère » sont employés, les mots « tuteurs » et « tutrices » sont également compris.

1.0 CONTEXTE

Chaque année, les écoles demandent aux parents de cotiser à une panoplie d'activités et à l'achat de matériel scolaire périssable et non périssable. Cette directive administrative vient clarifier les attentes afin d'assurer l'équité de l'accès au matériel scolaire et d'uniformiser les pratiques au sein de toutes les écoles.

2.0 PROCESSUS

À partir du budget de l'école, la direction rendra accessible à chaque élève dans les salles de classe le matériel scolaire ci-dessous :

Maternelle et jardin	1 ^{re} et 2 ^e année
ciseaux	ciseaux
bâton de colle	crayons à mine pour débutant (1 ^{re})
crayons à mine pour débutant	bâton de colle
gomme à effacer	crayons à mine (2 ^e)
boîte de crayons de couleur	gomme à effacer
marqueurs solubles à l'eau (gros)	boîte de crayons de couleur
duo-tangs (différentes couleurs)	marqueurs soluble à l'eau (gros)
boîte de craies de cire	cahiers d'exercices
règle	règle
	duo-tangs (différentes couleurs)

3 ^e et 4 ^e année	5 ^e à la 8 ^e année
ciseaux	ciseaux
calculatrice	rapporteur d'angle uniquement
bâton de colle	bâton de colle
crayons à mine	crayons à mine
gomme à effacer	gomme à effacer
boîte de crayons de couleur	boîte de crayons de couleur



C-002-D-2 ACHATS ET APPELS D'OFFRES : FOURNITURES SCOLAIRES ET COTISATION DEMANDÉES AUX PARENTS POUR LES NIVEAUX SCOLAIRES DE LA MATERNELLE À LA 8^E ANNÉE

Page 2 de 2

3 ^e et 4 ^e année (suite)	5 ^e à la 8 ^e année (suite)
cahiers d'exercices	marqueurs solubles à l'eau (fins)
règle	cahiers d'exercices
duo-tangs (différentes couleurs)	règle
cartables	duo-tangs (différentes couleurs)
stylos (bleu et rouge)	cartables
feuilles mobiles lignées	feuilles mobiles lignées
feuilles mobiles quadrillées	feuilles mobiles quadrillées
marqueurs solubles à l'eau (fins)	calculatrice

Il se peut que l'école suggère l'achat de ressources telles qu'un référentiel ou un dictionnaire pour appuyer l'apprentissage. L'utilisation de cette ressource ne s'avère pas essentielle à l'apprentissage en salle de classe et l'achat est laissé à la discrétion du parent.

3.0 COTISATION ET REDDITION DES COMPTES

- 3.1 L'école peut demander une cotisation annuelle afin de couvrir les dépenses reliées à :
 - l'agenda scolaire;
 - un voyage éducatif;
 - un instrument de musique, tel une flûte à bec.
- 3.2 Le montant demandé ne doit pas dépasser 40\$ en début d'année. Si un montant additionnel est requis, la direction consultera le conseil d'école avant d'en faire la demande aux parents.
- 3.3 Une fois par année, la direction fera état des dépenses reliées à la cotisation demandée au conseil d'école.
- 3.4 Le parent assumera la responsabilité financière pour le remplacement du matériel scolaire perdu ou non retourné. Ceci comprend les manuels et autres ressources de l'école.

4.0 DONS À l'ÉCOLE

- 4.1 De plus, l'école peut faire appel aux parents pour des dons, par exemple, de :
 - boîtes de mouchoirs:
 - essuie-tout;
 - balles de tennis;
 - duo-tangs en plastique.